

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 2 (1910)  
**Heft:** 5

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

## SOMMAIRE:

	Page	Page	
1. Protection contre les dangers du travail industriel de la femme	69	6. Mouvement syndical suisse :	79
2. L'organisation du service de placement	72	a) Luttes économiques . . . . .	
3. Courants adverses dans le mouvement ouvrier	74	b) Congrès . . . . .	82
4. L'entrée des mécaniciens de locomotives dans l'Union suisse des fédérations syndicales	77	7. Mouvement syndical international: Lock-out des travailleurs de l'industrie du bâtiment en Allemagne; Italie; France; Russie; Finlande . . . . .	82
5. Le Salaire . . . . .	78		

## Protection contre les dangers du travail industriel de la femme

Il ressort clairement des explications fournies dans les articles précédents sur les causes de l'extension que prend l'emploi des femmes au travail industriel, que nous connaissons les raisons qui obligent les femmes ouvrières à quitter le travail domestique pour se rendre à la fabrique.

Nous avons même déclaré que ce phénomène nous paraissait une nécessité découlant des conditions sociales actuelles.

Toutefois, ces considérations n'empêchent pas que dans la plupart des branches industrielles, dans lesquelles l'emploi des femmes joue un rôle important, les conditions de travail soient en général peu favorables et qu'on a souvent beaucoup de peine pour les améliorer.

Pour avoir des exemples de ce genre, il suffit de se rendre compte de la situation faite aux travailleurs de l'industrie textile, à ceux occupés dans la confection des vêtements, à ceux occupés dans l'industrie chimique, dans certaines branches de l'alimentation et surtout aux travailleurs à domicile.

La situation n'est guère meilleure dans l'industrie hôtelière et parmi les domestiques et ouvriers de campagne, pas même chez les employés de commerce.

Partout où il existe une concurrence importante de la main-d'œuvre du sexe féminin, nous constatons en général que les salaires et conditions de travail laissent beaucoup à désirer, ce qui ne veut pas dire du tout que la concurrence de la main-d'œuvre du sexe féminin soit l'unique cause de cette situation difficile; cette concurrence ne constitue qu'un facteur important déterminant la situation mentionnée.

C'est pour ces motifs que l'on ne doit pas trop s'étonner de ce que les vieilles organisa-

tions corporatives, par exemple celle des typographes, celle des lithographes, etc., se soient montrées hostiles à l'emploi des femmes dans leur métier.

Si les corporations mentionnées cherchent à éliminer la main-d'œuvre du sexe féminin de leur champ d'activité, tout comme les vulgaires sociétés bourgeoises des employés de commerce, c'est évidemment dans la crainte des conséquences de la concurrence du travail de la femme qu'il faut en rechercher les causes.

Il faut prévoir qu'il ne serait plus possible de maintenir les conditions de travail relativement favorables dont jouissent les deux corporations citées plus haut, au cas où l'on ouvrirait les portes à la concurrence de la femme. Les conditions de travail bien inférieures que l'on rencontre dans les arts graphiques en Espagne, en Italie, dans les pays balkaniques où l'on emploie des femmes comme compositrices, justifient en quelque sorte les craintes des typographes des autres pays.

On doit aussi se rendre compte que, lorsqu'on reproche à ce sujet leur esprit conservateur, esprit corporatif égoïste, à tous ceux qui peuvent encore se défendre avec succès contre la concurrence de la main-d'œuvre du sexe féminin, que l'on a encore absolument rien fait pour supprimer ou amoindrir le mal et l'on n'a rien fait non plus pour améliorer les conditions d'existence des ouvrières. Les camarades des corporations qui seraient attaqués par rapport à ce sujet pourraient même assez facilement se défendre en déclarant que de meilleures conditions de travail leur permettent d'entretenir leurs femmes et leurs enfants, sans avoir besoin de les envoyer travailler à la fabrique, c'est-à-dire par le seul gain ou revenu du travail du père de famille. Par contre, au moment où grâce à la concurrence du travail féminin les conditions générales deviendraient plus mauvaises, les typographes